

11. La santé des enfants protégés

Aide sociale à l'enfance

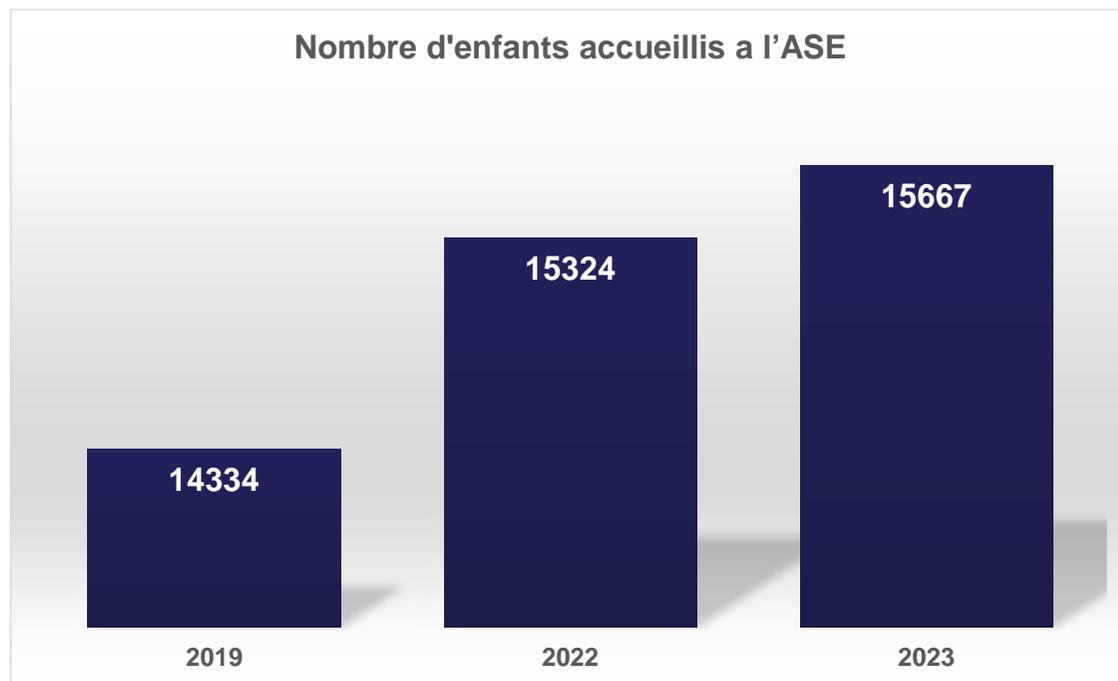
Nombre d'enfants (<18 ans) confiés à l'ASE

Département	2019	2022	2023
8	1000	988	1069
10	989	965	973
51	1451	1734	1843
52	594	696	773
54	1789	1983	1971
55	670	697	733
57	2127	2237	2211
67	2659	2847	2847
68	1988	2071	2230
88	1067	1106	1017
Total	14334	15324	15667

Données excluant les plus de 18 ans, environ 11% des personnes confiées à l'ASE

Intitulé de la direction/service

Nombre d'enfants accueillis a l'ASE

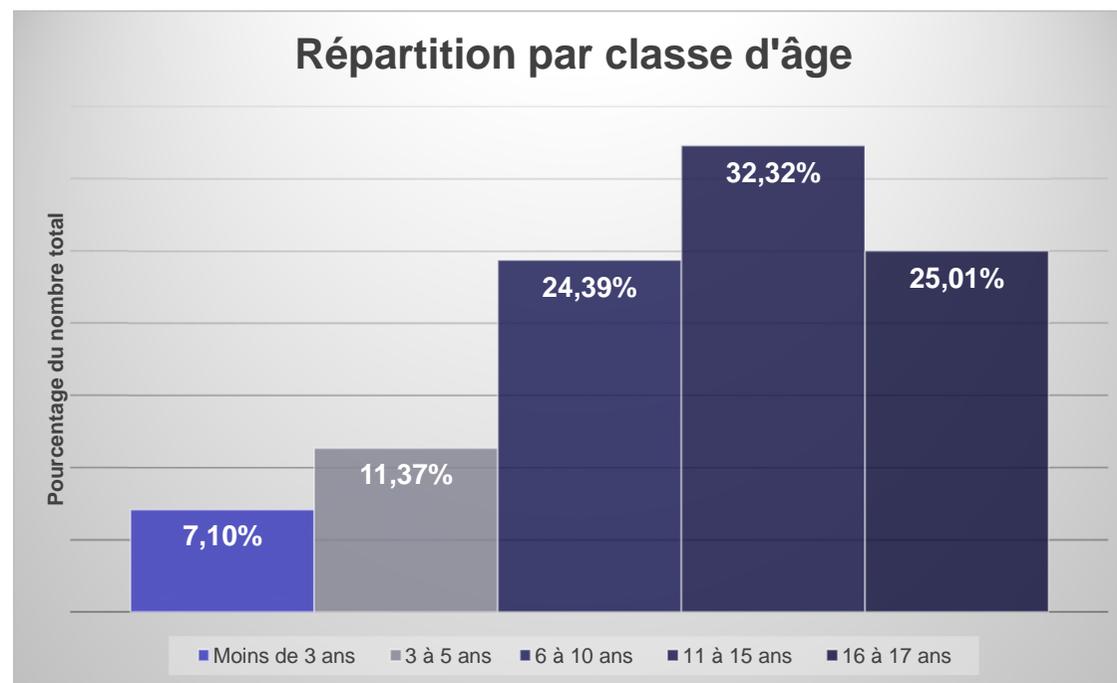


Source : DREES

Aide sociale à l'enfance

Classe d'âge des enfants confiés à l'ASE – année 2023

Dpt	< à 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 17 ans
8	67	134	264	357	247
10	80	116	241	315	221
51	139	254	516	571	363
52	83	73	191	286	170
54	130	185	498	666	492
55	38	90	216	227	162
57	185	240	489	697	600
67	180	290	627	904	846
68	143	292	544	697	554
88	68	107	235	343	264
Grand Est	1113	1781	3821	5063	3919

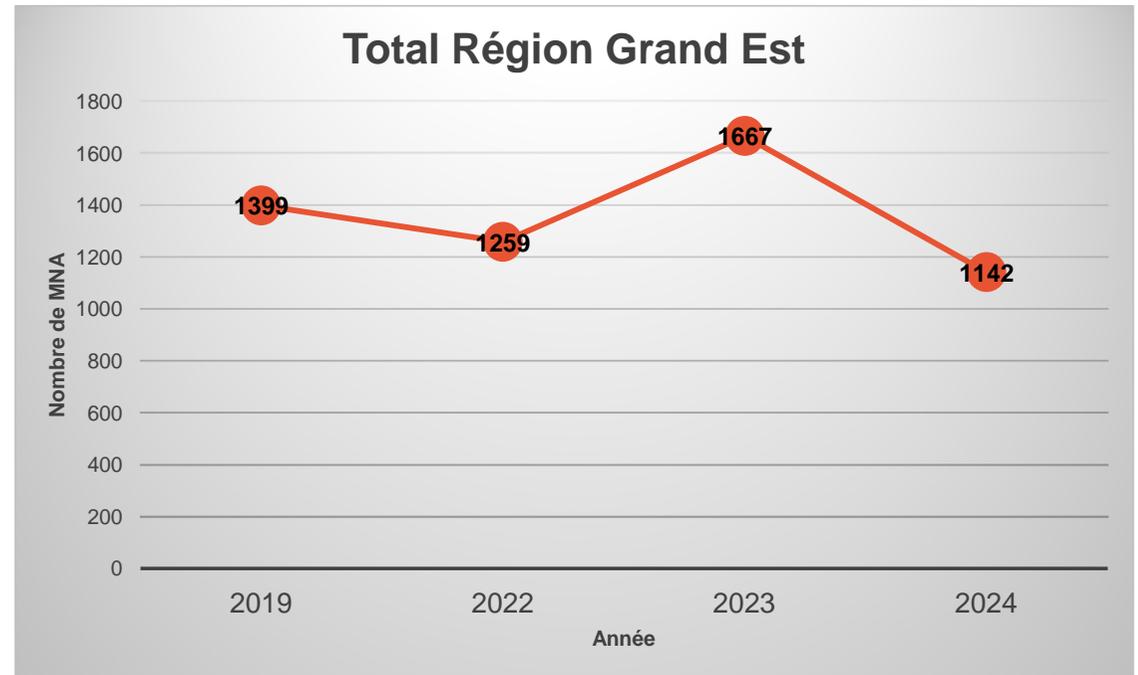


Source : DREES

Focus : mineurs non accompagnés - MNA

Nombre de mineurs non accompagnés confiés par décision judiciaire

Département	2019	2022	2023	2024
8	64	61	80	50
10	82	74	97	59
51	163	135	176	123
52	40	39	51	35
54	195	164	226	135
55	45	40	54	34
57	252	228	312	230
67	280	266	327	240
68	192	166	233	165
88	86	86	111	71
Grand Est	1399	1259	1667	1142



Source : ministère de la Justice

Intervenants

Le MRPE : Médecin Référent protection de l'enfance

Nathalie BIOT, Médecin responsable service PMI CeA

❖ **Loi de mars 2016** : Protection de l'Enfant et **Décret 2016-1503 du 7 novembre 2016** relatif au médecin référent « protection de l'enfance »

❖ **Missions :**

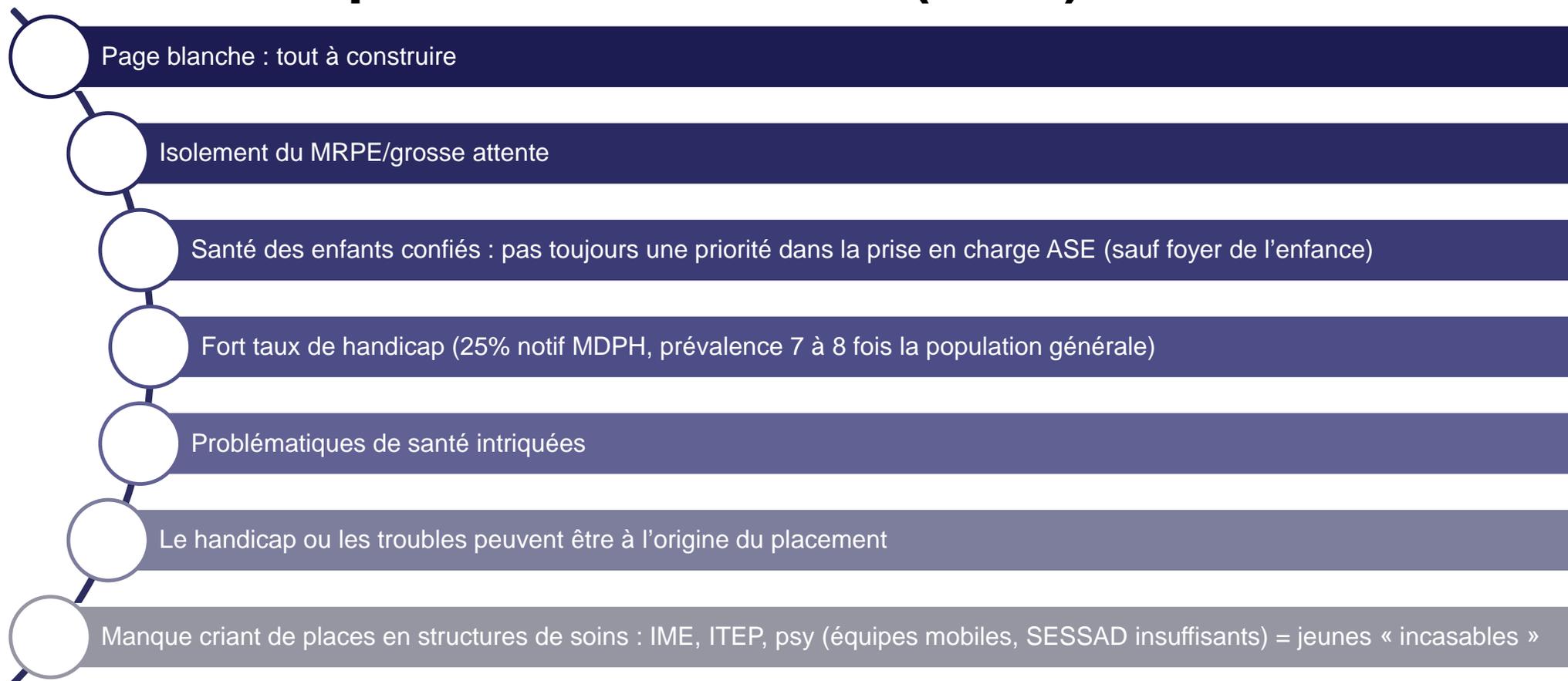
Médecin référent
santé enfant protégé
= mise en œuvre et
coordination du
parcours de soins

Interface avec la
MDPH,
développement du
partenariat

Médecin référent
CRIP

Médecin référent
adoption

Retour d'expérience et constat (2017)



patrimoine génétique parents

grossesse et naissance

carences + sévices + délai avant placement

santé de l'enfant protégé

suivi médical avant placement

violences pendant placement

suivi médical pendant placement

Enfants protégés CeA

❖ ASE CeA 2024 :

Enfants protégés n = 5352, soit 1,2% des enfants alsaciens

Mineurs non accompagnés n = 963

Mesures non exécutées n = 443

MECS 2/3 des placements CeA = 48 structures dont 34 sans infirmières / AssFAM 1/3 (en baisse)

❖ MRPE CeA :

MRPE CeA

- N = 2
- 870 bilans d'admission pour 5000 enfants protégés = 17%
- 720 bilans annuels / 5000 = 14%

Difficultés multiples

- Liens inexistant entre justice et MRPE (entrée, sorties)
- MRPE ne sait pas quel travail social ASE référent
- Pas de secrétariat
- Pas d'IDE dans la majorité des MECS
- Pas de logiciel métier

Foyer de l'Enfance Strasbourg

Capacité totale n=
209

Capacité internat n
= 137, dont
pouponnière n = 35

408 admissions
dont 370 en internat
(50 en poup.) et
416 sorties

Durée moyenne
séjour 8 mois (entre
1j et > 4 ans)

- **Pôle prévention santé** : cadre, puéricultrices, médecins, psychomotriciens, kiné, orthophonistes
- **Suivi pédiatrique classique** : croissance, développement psychomoteur, vaccinations, maladies courantes
- **« Nourrissons à soucis »** : retard des acquisitions à l'admission = > 50+ prise en charge intensive, difficultés primaires (pathologies?) ou secondaires ? Vision-audition ? Retard vaccinal
- **« Enfants à soucis »** : nombreux, troubles du comportement +++, primaires (TND?) ou secondaires, dentition, vision-audition? Retard langage, retard vaccinal
- **« Adolescents à soucis »** : tous ! Conduites à risque, tentative de suicide, état d'agitation, maladie mentale (primaire) ? Ou difficultés séquellaires de carences éducatives / parcours de vie chaotique ? Dentition, retard vaccinal
- **« Les chroniques graves »** : IMC, bronchodysplasie, sous O2, déficience mentale, autisme sévère, enfants appareillés (nutrition entérale, oxygenothérapie, ...)

Au départ du Foyer de l'Enfance ...

Les caries ont été soignées

Les lunettes sont portées

Le retard vaccinal a été rattrapé

Le courrier de sortie pour MRPE est rédigé

Mais les « bleus à l'âme » sont difficile à soigner

Et le suivi médical ultérieur reste incertain

Pistes d'amélioration

MRPE : 1 par département
avec soutien = secrétariat,
infirmière référente
protection enfance « IRPE »

Infirmière : 1 par
MECS/foyer (mais pas 1 inf
« pilulier »!), coordination du
suivi en lien avec médecin
traitant et MRPE, protocoles
de soins, formation
éducateurs

1 logiciel trans
MECS/foyers/PMI/ASE avec
différents volets (médical et
social)

Meilleure circulation des
informations : justice – ASE
– MRPE

PMI : à recruter, à valoriser

AssFam : à recruter, à
valoriser, cellule de soutien
départementale

Pédopsychiatres : à former,
à recruter, à valoriser

Psychomotricité/orthophonie
: liste d'attente, pas de
remboursement, ...

1 établissement en Alsace à
caractère SANITAIRE et
social pour enfants
lourdement handicapés
« tout venants » ET enfants
ASE

Développer alternatives aux
placements institutionnels et
AssFam : 1/3 dignes de
confiance + favoriser liens
d'attachements : parrainage

Conseil Départemental des Vosges

- ❖ La coordinatrice santé, en lien avec les autres professionnels de PMI, le référent de l'enfant et le DASE participe au suivi de l'état de santé des enfants (0/18 ans) qui bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance. Cette mission est assurée par une puéricultrice, une infirmière ou une auxiliaire de puériculture.
- ❖ 33 puéricultrices / 1465 enfants confiés au total / 640 dossiers.
- ❖ Un médecin en Protection de l'Enfance a 10% sur le département.
- ❖ Déploiement :

